Recevez jusqu'à 100€ pour l'achat de pneus Continental ou General Tire

Du 1^{er} juin au 31 juillet 2018

MODALITES DE L'OFFRE

ContiTrade France (394 479 034 RCS Compiègne) octroie une offre de remboursement sous forme de bon d'achat ou de remboursement en numéraire valable pour les clients particuliers ou professionnels ayant acheté, en une fois, ,entre le 1^{er} juin et 31 juillet 2018, 2 ou 4 pneumatiques de marque Continental ou General Tire (été ou toutes saisons) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur www.bestdrive.fr).

Le client aura la possibilité de choisir entre remboursement sous forme de bon d'achat ou de remboursement en numéraire

Paliers de remboursements en numéraire :

- 2 pneus <17 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 15€ TTC
- 2 pneus >= 17 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 25€ TTC
 - 4 pneus <17 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 30€ TTC
 - 4 pneus >= 17 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 50€ TTC

Paliers de remboursements sous forme de bon d'achat:

- 2 pneus <17 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 30€ TTC
- 2 pneus >= 17 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 50€ TTC
- 4 pneus <17 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC
- 4 pneus >= 17 pouces avec prestation de montage et équilibrage= 100€ TTC

Ces bons d'achat sont valables jusqu'au 31 décembre 2018 inclus dans un point de vente BestDrive, sur l'achat de tous services et/ou produits tourisme, camionnette ou 4x4

Il ne pourra être utilisé qu'un seul bon par facture, par véhicule. Ledit bon d'achat est non cumulable avec d'autres bons, offres, promotions et non échangeable contre de l'argent. Il ne sera pas rendu de monnaie.

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Afin de bénéficier de votre remboursement, vous devez procéder avant le 8 août 2018 minuit aux démarches suivantes :

- 1 / Connectez-vous sur le site de l'opération : https://www.promoete-bestdrive.fr
- 2 / Renseignez les champs mentionnés comme obligatoires
- 3 / Enregistrez votre RIB (IBAN BIC), domiciliation bancaire en France uniquement (uniquement si vous choisissez le remboursement en numéraire)
- 4 / Téléchargez un scan ou une photo de la facture d'achat ainsi que de la carte grise du véhicule

OU

- 1 / Connectez-vous sur le site de l'opération : https://www.promoete-bestdrive.fr
- 2 / Renseignez les champs mentionnés comme obligatoires

Vous recevrez un mail à la suite duquel vous devrez :

3/ Joindre au bulletin de participation : la copie de la facture d'achat, votre RIB (domiciliation bancaire en France obligatoire / uniquement si vous choisissez le remboursement en numéraire) et la copie de la carte grise du véhicule

4/ Adresser l'ensemble des éléments à l'adresse suivante, sous pli suffisant affranchi à votre charge, au plus tard le 8 août 2018 inclus (cachet de La Poste faisant foi) :

Qwamplify Activation N° 47392 13102 ROUSSET CEDEX

Offre de remboursement différé en numéraire uniquement <u>par virement bancaire dans une banque domiciliée en France.</u> Offre limitée à deux demandes par foyer pour les clients particuliers et une seule demande pour les professionnels, valable dans des points de vente participant à l'opération entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2018.

Après acceptation du dossier, vous recevrez le virement ou le bon d'achat sous huit (8) à dix (10) semaines.

Toute demande incomplète ou envoyée après le 8 août 2018 sera considérée comme nulle. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 8 septembre 2018.

Sont exclus de cette offre les achats sur les sites internet.

RECLAMATION

En cas de réclamation, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice :

- à l'adresse postale suivante : ContiTrade France Service Marketing ZI Le Meux 495 Rue du Général de Gaulle – 60880 LE MEUX ou
- à l'adresse e-mail suivante : contact@bestdrive.fr

dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux).

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données communiquées par le biais du bulletin de participation feront l'objet d'un traitement automatisé par la société ContiTrade France représentée par Monsieur Jean-Marc Assael et la Société Continental France représentée par Monsieur Serge Bonnel.

Ces traitements ont pour finalité la prise en compte de votre participation à la présente offre. Par ailleurs si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France, de ContiTrade France et de toute entité du groupe Continental", vos données sont conservées à des fins de prospection commerciale.

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de cette/ces finalité(s).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données vous concernant en vous adressant :

- à l'adresse postale suivante : Contitrade France, ZI Le Meux, 495 Rue du Général de Gaulle, 60880 Le Meux, ou
- à l'adresse mail : cil@bestdrive.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. L'ensemble de ces droits s'exerce par courrier adressé à l'une des adresse sus-énoncées, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité

Par ailleurs, vous disposez du droit de vous inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique

REGLEMENT DU JEU

« Relais Etape - Tour de France »

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CONTITRADE FRANCE, société par action simplifiée au capital de 1 000 005 €, dont le siège social se situe ZI Le Meux – 495 Rue du Général de Gaulle – 60880 LE MEUX, immatriculée au RCS de Compiègne sous le numéro 394 479 034 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 1^{er} au 15 juin 2018 (minuit, heure française) un jeu avec obligation d'achat, intitulé «Relais Etape – Tour de France» (ci-après le « Jeu ») accessible depuis le(s) site(s) Internet https://www.promoete-bestdrive.fr (ci-après « le(s) Site(s) »).

Le présent règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») est accessible sur le(s) site(s) sus-énoncé(s).

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

ARTICLE 3 - MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à tout client particulier ou professionnel, majeur non protégée au jour de sa participation, résidant ou ayant son siège social en France Métropolitaine, à l'exception :

- > Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- > Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

- 1 / acheter, en une fois, entre le 1^{er} juin et 15 juin 2018, 2 ou 4 pneumatiques de marque Continental (été ou toutes saisons) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule dans un point de vente participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur www.bestdrive.fr).
- 2 / se connecter sur le site de l'opération : https://www.promoete-bestdrive.fr au plus tard le 15 juin 2018 (minuit, heure française)
- 3 / Renseigner les champs mentionnés comme obligatoires
- 4 / Télécharger un scan ou une photo de la facture d'achat ainsi que de la carte grise du véhicule
- 5 / Indiquer qu'elles souhaitent participer au tirage au sort et choisir pour quelle(s) étape(s) elles souhaitent participer. Chaque Participant ne pouvant remporter qu'un seul lot.

(ci-après le « Participant »)

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne (même nom, même prénom et même adresse mail). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entrainer la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Dix (10) Participants seront tirés au sort parmi les participations valides et se verront attribuer chacun un lot (ciaprès les « Gagnants »).

ARTICLE 4 – DOTATIONS / ATTRIBUTION DES LOTS

Il sera attribué, par le biais de cinq (5) tirages au sort organisés le 16 juin 2018 les lots suivants :

Premier tirage au sort - étape Lorient > Quimper du 11 juillet 2018

Deux lots composés chacun de deux places « relais étape » pour prendre part à une journée organisée dans un espace de réception dans un endroit privilégié du parcours de l'étape spécialement sélectionné et aménagé, lors de l'étape du Tour de France Lorient > Quimper, du 11 juillet 2018 Valeur commerciale d'un lot 456€ TTC

Deuxième tirage au sort - étape Arras > Roubaix du 15 juillet 2018

Deux lots composés chacun de deux places « relais étape » pour prendre part à une journée organisée dans un espace de réception dans un endroit privilégié du parcours de l'étape spécialement sélectionné et aménagé, lors de l'étape du Tour de France Arras > Roubaix du 15 juillet 2018 Valeur commerciale d'un lot 456€ TTC

Troisième tirage au sort – étape Bourg St Maurice > Alpes d'Huez du 19 juillet 2018

Deux lots composés chacun de deux places « relais étape » pour prendre part à une journée organisée dans un espace de réception dans un endroit privilégié du parcours de l'étape spécialement sélectionné et aménagé, lors de l'étape du Tour de France Bourg St Maurice > Alpes d'Huez, du 19 juillet 2018 Valeur commerciale d'un lot 456€ TTC

Quatrième tirage au sort - étape St Paul Trois Château > Mende du 21 juillet 2018

Deux lots composés chacun de deux places « relais étape » pour prendre part à une journée organisée dans un espace de réception dans un endroit privilégié du parcours de l'étape spécialement sélectionné et aménagé, lors de l'étape du Tour de France St Paul Trois Châteaux > Mende, du 21 juillet 2018 Valeur commerciale d'un lot 456€ TTC

Cinquième tirage au sort – étape Millau > Carcassonne du 22 juillet 2018

Deux lots composés chacun de deux places « relais étape » pour prendre part à une journée organisée dans un espace de réception dans un endroit privilégié du parcours de l'étape spécialement sélectionné et aménagé, lors de l'étape du Tour de France Millau > Carcassonne, du 22 juillet 2018

Programme type de la journée

- > 8h00 Caravane publicitaire
- Rendez-vous sur le Parking caravane du Tour de France
- Présentation de l'équipe et des véhicules
- Présentation du parcours
- 10h00 Caravane publicitaire
- Départ de la caravane publicitaire sur la route de l'étape
- 15h30 Arrivée
- Arrivée de la caravane publicitaire
- Retour via les navettes

Seuls les frais expressément visés ci-dessus seront pris en charge par la Société Organisatrice, toute autre dépense tels les frais de déplacement pour se rendre et revenir du lieu de l'événement, d'hébergement, de repas, boissons non visés ci-dessus ou dépenses personnelles, restent à la charge des Gagnants et de leurs accompagnants.

Les Gagnants, ainsi que leurs accompagnants devront être munis, le jour de l'événement, de leur carte d'identité en cour de validité ainsi que du justificatif de leur gain qui leur sera fourni par la Société organisatrice.

En cas d'indisponibilité du Gagnant à la date précitée, aucune compensation ne pourra être accordée et il ne pourra pas céder son lot à une tierce personne, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5 – MISE À DISPOSITION DES LOTS

Seuls les Gagnants seront informés de leur gain par téléphone au numéro indiqué sur le bulletin d'inscription en ligne.

Ils devront, dans un délai de 24h maximum à compter de cet appel, confirmer leur acceptation du lot et indiquer le(s) nom(s) de leur(s) accompagnant(s).

Tout gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

La Société Organisatrice ne pourra d'avantage être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du/des lot(s), ni en cas de problèmes et/ou de détériorations et/ou de pertes intervenus pendant le transport ou l'expédition du/des lot(s). Dans ce cas la responsabilité de la Poste ou du prestataire en charge du transport devra être recherchée directement par le Gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Tous les lots qui seraient retournés à la Société Organisatrice du Jeu par la Poste ou le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée...) seront considérés comme perdus pour les Gagnants et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ces lots. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les Gagnants directement auprès de la Poste ou du prestataire en charge du transport ayant assuré l'acheminement.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 7 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à Sarreguemines (57200).

ARTICLE 8 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des Gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

Le Participant autorise la Société Organisatrice, à réaliser, utiliser, exploiter et diffuser à titre gracieux, en partie ou en totalité, dans un but interne et externe, les photographies et/ou vidéos réalisées dans le cadre du présent Jeu.

Les photographies ou vidéos pourront faire l'objet d'un montage et pourront ainsi être utilisées en tout ou partie. La présente autorisation n'implique en aucune façon une obligation pour la Société Organisatrice d'utiliser ces éléments.

Ces photographies ou vidéos pourront être reproduites et diffusées sous toutes formes et sur tous supports de webdiffusion, télédiffusion, papier et électronique.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à supprimer dans le délai précité sur l'ensemble des supports, les éléments objet de la présente autorisation.

Le Participant reconnait toutefois être informé et connaître les limites inhérentes au réseau Internet, et notamment la possibilité qu'un tiers réalise une copie de la ou des image(s) et la/les reproduise sur un site ou autre support dont le Groupe Continental n'a pas la maîtrise.

ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données des Participants collectées dans le cadre de la participation au Jeu sont à destination exclusive de la Société Organisatrice et seront traitées par fichier informatisé, pour la gestion du Jeu. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant :

- à l'adresse postale suivante : Contitrade France, ZI Le Meux, 495 Rue du Général de Gaulle, 60880 Le Meux, ou
- à l'adresse mail : cil@bestdrive.fr

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant ainsi que définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après la mort.

L'ensemble de ces droits s'exerce par courrier adressé à l'une des adresses sus-énoncées, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice,

- à l'adresse postale suivante : ContiTrade France Service Marketing ZI Le Meux 495 Rue du Général de Gaulle 60880 LE MEUX ou
- à l'adresse e-mail suivante : <u>contact@bestdrive.fr</u>

dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure.

De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

LISTE DES CENTRES PARTICIPANTS

« Recevez jusqu'à 100€ pour l'achat de pneus Continental »

Code Postal	Ville	Téléphone
07000	Privas	04 75 64 05 56
48000	Mende	04 66 94 00 64
07430	Davézieux	04 75 32 03 03
13200	Arles	04 90 18 98 60
43700	Saint-Germain-Laprade	04 71 02 13 41
43700	Brives-Charensac	04 71 09 08 45
30820	Caveirac	04 66 75 76 10
43600	Sainte-Sigolène	04 71 66 19 73
43100	Brioude	04 71 50 10 86
88150	Chavelot	03 29 34 02 12
88000	Épinal	03 29 35 42 08
55100	Verdun	03 29 86 29 55
57600	Forbach	03 87 85 46 26
57200	Sarreguemines	03 87 98 87 00
57525	Talange	03 87 70 27 27
57100	Thionville	03 82 88 43 28
51100	Reims	03 26 05 03 45
02000	Laon	03 23 25 07 07
02350	Pierrepont	03 23 22 24 44
51120	Sézanne	03 26 80 76 45
02600	Villers-Cotterets	03 23 96 13 84
02200	Villeneuve-Saint-Germain	03 23 73 90 00
54000	Nancy	
54270	Essey-lès-Nancy	03 83 29 00 70
55000	Bar-le-Duc	03 29 79 13 01
52100	Saint-Dizier	03 25 05 19 16
10200	Bar-sur-Aube	03 25 27 84 11
10110	Bar-sur-Seine	03 25 29 86 12
02000	Laon	
08200	Balan	03 24 27 44 22
67230	Benfeld	03 90 57 55 55
67600	Sélestat	03 88 92 14 95
90400	Andelnans	03 84 28 03 55
67400	Illkirch	03 88 39 21 10
25400	Exincourt	03 81 94 58 15
67700	Saverne	03 88 91 18 22
70000	Vesoul	03 84 75 23 29
88100	Saint-Dié	03 29 56 11 34

25200	Montbéliard	03 81 95 38 33
68000	Colmar ZI	03 89 41 94 72
68110	Illzach	03 89 61 76 76
57400	Sarrebourg	03 87 03 21 87
25000	Besançon	03 81 50 05 54
21300	Chenôve	03 80 46 96 47
67116	Reichstett	03 90 22 60 50
25200	Montbéliard VI	03 81 98 25 29
59300	Valenciennes	03 27 33 14 02
59430	Saint-Pol-sur-Mer	03 28 64 76 74
59000	Lille	03 20 93 71 36
59817	Lesquin	03 20 87 63 00
59600	Maubeuge	03 27 62 17 65
59400	Fontaine-Notre-Dame	03 27 72 92 40
02100	Neuville-Saint-Amand	03 23 04 51 10
62205	Boulogne-sur-Mer	03 21 91 04 44
62100	Calais VL	03 21 34 68 17
62218	Loison-sur-Lens	03 21 13 04 50
62230	Outreau	03 21 92 17 11
62770	Le Parcq	03 21 86 83 97
62100	Calais	03 21 96 06 37
61000	Alençon	02 33 800 300
60000	Allonne	03 44 14 42 42
37400	Amboise	02 47 57 44 71
61200	Argentan	02 33 36 08 36
89000	Auxerre	03 86 52 09 22
89200	Avallon	03 86 31 63 22
14400	Bayeux	02 31 51 18 18
41000	Blois	02 54 44 32 32
18000	Bourges Sud	02 48 20 34 24
18000	Bourges Nord	02 48 67 80 20
14123	Caen Ifs	02 31 52 08 39
50500	Carentan	02 33 71 04 11
35135	Chantepie	02 99 53 71 00
50100	Cherbourg	02 33 44 05 42
37500	Chinon	02 47 93 30 31
60200	Compiègne	03 44 30 38 00
50200	Coutances	02 33 19 40 55
28100	Dreux	02 37 42 44 22
80480	Dury-les-Amiens	03 22 95 33 89
27000	Évreux	232334545
76400	Fécamp	02 35 28 14 99
61100	Flers	02 33 98 17 17

20620	Fontonov cur Furo	02 37 28 28 80
28630 50400	Fontenay-sur-Eure Granville	02 37 28 28 80
72400	La Ferté-Bernard	02 43 71 18 18
72000	Le Mans	02 43 71 18 18
37600	Loches	02 47 94 07 00
76450	Ourville-en-Caux	02 47 94 07 00
37600	Perrusson	02 47 59 26 26
37530	Pocé-sur-Cisse Pont-Audemer	02 47 57 69 30
27500		02 32 41 11 98
80170	Rosières-en-Santerre	03 22 88 48 88
50000	Saint-Lô	02 33 57 40 57
49400	Saumur	02 41 51 08 46
28170	Serazereux	02 37 65 22 22
76300	Sotteville-lès-Rouen	02 32 91 70 50
76800	Saint-Étienne-du-Rouvray	02 35 65 34 13
72470	Saint-Mars-La Brière	02 43 85 12 12
37700	Saint-Pierre-des-Corps	02 47 44 00 40
50110	Tourlaville	02 33 20 45 60
41100	Vendôme	02 54 73 10 40
41350	Vineuil	02 54 42 40 00
06600	Antibes	04 93 74 27 01
34200	Sète	04 67 48 80 50
06240	Beausoleil	04 93 78 59 16
84700	Sorgues	04 90 31 21 21
83230	Bormes-les-Mimosas	04 94 71 07 96
83170	Brignoles	04 94 80 95 95
06800	Cagnes-sur-Mer	04 93 20 94 01
06400	Cannes	04 93 39 25 22
34300	Agde	04 67 94 30 60
83600	Fréjus	04 94 51 44 72
83600	Fréjus Saint-Pons	04 94 44 34 80
84000	Avignon	04 32 44 82 82
06510	Gattières	04 93 08 20 25
06130	Grasse	04 93 70 06 33
83310	Grimaud	04 94 56 36 02
83400	Hyères	04 94 57 69 44
34990	Juvignac	04 67 10 92 32
83210	La Farlède	04 94 01 78 84
07200	Saint-Didier-sous-Aubenas	04 75 89 97 60
06110	Le Cannet	04 93 94 75 60
13016	Marseille - L'Estaque	04 91 02 40 40
13730	Saint-Victoret	04 42 79 79 42
83150	Bandol	04 94 22 90 90

13310	Saint-Martin-de-Crau	04 90 47 00 74
83340	Le Cannet-des-Maures	04 94 99 86 37
06210	Mandelieu	04 93 47 17 70
13130	Berre-l'Étang	04 42 85 40 14
04000	Digne-les-Bains	04 92 31 31 40
13120	Gardanne	04 42 51 26 72
05200	Embrun	04 92 46 69 10
34120	Pézenas	04 67 98 14 19
13600	La Ciotat	04 42 84 84 74
06500	Menton	04 92 10 34 34
83440	Montauroux	04 94 39 82 00
06253	Mougins	04 92 28 32 80
06000	Nice Centre	04 93 82 20 85
06300	Nice Est	04 93 27 93 93
06200	Nice Ouest	04 93 71 31 32
83500	La Seyne-sur-Mer	04 94 10 43 10
14600	Honfleur	02 31 89 20 37
83480	Puget-sur-Argens	04 98 11 47 10
04100	Manosque Nord	04 92 87 65 13
04100	Manosque Sud	04 92 72 36 61
83720	Trans-en-Provence	04 94 99 75 75
13011	Marseille - La Valentine	04 91 44 19 79
13400	Aubagne	04 42 01 60 00
34970	Lattes	04 67 56 40 40
13110	Port-de-Bouc	04 42 06 72 45
83000	Toulon Centre	04 94 93 04 51
66000	Perpignan	04 68 56 65 34
13100	Aix-en-Provence	04 42 25 98 50
83100	Toulon Picot	04 94 20 20 63
05100	Briançon	04 92 20 11 11
05000	Gap	04 92 52 22 33
13530	Trets	04 42 61 36 37
48300	Langogne	04 66 69 05 45
06270	Villeneuve-Loubet	04 92 13 43 90
30900	Nîmes	04 66 84 02 01
01120	La Boisse	04 78 06 41 01
01500	Ambérieu-en-Bugey	04 74 34 55 88
38230	Tignieu	04 72 02 93 76
69680	Chassieu	04 78 90 24 56
69310	Pierre-Bénite	04 78 51 79 18
01110	Hauteville-Lompnes	04 74 35 10 51
69400	Villefranche-sur-Saône	04 74 68 41 63
01440	Viriat	04 74 23 27 27

69110	Sainte-Foy-lès-Lyon	04 78 59 48 48
01340	Montrevel-en-Bresse	04 74 25 66 87
01390	Saint-André-de-Corcy	04 72 08 54 40
38510	Morestel	04 69 15 30 49
71000	Mâcon	03 85 20 12 95
38210	Tullins	04 76 07 20 92
73460	Tournon	04 79 10 00 54
03600	Commentry	04 70 64 48 33
03300	Cusset	04 70 97 66 96
42300	Roanne	04 77 23 10 18
38440	Saint-Jean-de-Bournay	04 74 58 72 57
63200	Enval	04 73 33 19 87
73000	Chambery	04 79 26 66 90
69720	Saint-Laurent-de-Mure	04 72 79 01 00
18230	Saint-Doulchard	02 48 50 51 76
63000	Clermont-Ferrand	04 73 92 75 19
58300	Decize	03 86 25 52 72
03800	Gannat	04 70 90 20 94
23000	Guéret	05 55 52 01 65
03100	Montluçon	04 70 08 32 20
03000	Moulins	04 70 46 80 90
58000	Nevers	03 86 61 02 51
18200	Saint-Amand - Montrond	02 48 96 11 21
03500	Saint-Pourçain-sur-Sioule	04 70 47 05 10
92340	Bourg-la-Reine	01 46 65 67 69
92290	Châtenay-Malabry	01 46 61 14 18
92110	Clichy	01 41 06 62 80
77190	Dammarie-les-Lys	01 64 37 50 07
94700	Maisons-Alfort	01 42 07 36 85
92240	Malakoff	01 46 42 32 70
75012	Paris	01 43 07 46 46
77165	Saint-Soupplets	01 64 36 23 13
91170	Viry-Châtillon	01 69 24 22 40
39100	Dole	03 84 72 92 80
39300	Champagnole	03 84 66 08 72
90200	Giromagny	03 84 54 10 41
70200	Lure	03 84 20 97 06
71240	Saint Loup de Varenne	03 85 45 32 21
31140	Saint-Alban	05.61.35.98.04
31100	Toulouse	05.61.44.21.54
31770	Colomiers	05.34.36.43.46
31800	Estancarbon	05.61.89.28.25
31130	Balma	05.61.48.62.04

33270	Floirac	05.56.86.29.56
33500	Libourne	05.57.25.50.99
70300	Magnivray	
69520	GRIGNY	04 78 16 88 35